

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Convocation du : 05/04/2018

Nbre Conseillers
en fonction : 11

Le Maire : Dominique HERRMANN

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers
présents : 6

MARTIN Francis

Les conseillères : FAHRER Christelle.

Les conseillers : KARDOUH Abdessamad et STRIEVI
Manuel.

Absents excusés : BARTHEL Damien, BAUER David
LEDERMANN David, Christine SENFT, KLEIN Cathy

Début de séance : 19h30

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'à M. Pierre SIMLER qui va présenter son exploitation agricole aux conseillers. Le Maire excuse les absents et précise que Mme Cathy KLEIN a donné procuration à M. Manuel STRIEVI ainsi que Mme Christine SENFT qui donne procuration à Francis MARTIN et passe à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 01/03/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2018.

2) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et entendu les explications du Maire décide de passer au vote des taux ; 6 voix pour une augmentation du taux de 1 %, 2 voix pour le maintien des taux 2017. Le produit attendu s'élevant à 97 937 € les taux pour l'exercice 2018 sont arrêtés comme suit :

Taxe d'habitation : 10.16 %

Taxe sur le foncier bâti : 5.86 %

Taxe sur le foncier non bâti : 60.01 %

L'aménagement foncier étant clôturé, le Maire informe les conseillers que les services fiscaux ont mis à jour les bases du foncier non bâti. Les nouvelles bases seront prises en compte à compter du 1^{er} janvier 2019. Les services fiscaux rappellent que nous sommes dans le cadre déclaratif, par conséquent il revient aux propriétaires de déclarer toute modification de nature de culture (plantation de vignes, de forêts etc.).

3) RENOUELEMENT DU CONTRAT COMPLEMENTAIRE DE SANTE.

Le Maire informe l'assemblée que le centre de gestion met en place une nouvelle convention de participation mutualisée au 1^{er} janvier 2019 l'ancienne arrivant à échéance le 31/12/2018. Le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement en décidant de rejoindre la nouvelle convention soit en adoptant un contrat de labellisation. De même il devra fixer la participation annuelle à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- De donner mandat d'étude au centre de gestion
- De saisir le comité technique pour avis
- De conserver sa participation financière à hauteur de :
 - o 250 € par an pour la santé complémentaire
 - o 50 € par an pour la prévoyance
- D'autoriser le Maire à envoyer une déclaration d'intention dans l'attente de l'avis du comité technique et des résultats obtenus à l'issue de la procédure de consultation du centre de gestion.

4) PLUI.

Après avoir entendu la présentation de l'exploitation de M. SIMLER, il en résulte un besoin en matière de hangar et d'abri à animaux. La construction d'un ou de plusieurs hangars est problématique car elle ne peut être autorisée que dans une zone Ac. La difficulté réside au fait que la ferme est isolée du village et que si la commune classe la zone en Ac elle devra financer les réseaux en cas d'autorisation de construction. Concernant l'abri à animaux le projet de règlement du PLUI autorise un abri de 30 m² maximum par unité foncière. Autre problématique c'est l'inclusion dans le zonage Natura 2000, mais ceci n'est pas un frein majeur. Lors de la dernière réunion de travail des maires sur le PLUI, le Maire et l'Adjoint au Maire Dollé se sont entretenus avec les acteurs du PLUI (directeur du SCOT, bureau d'études, représentants de la communauté de communes) il en résulte que la proposition faite par le conseil lors de notre dernière réunion (mixte STECAL et zone A) n'est pas réglementaire et propose un classement en A. M. le Maire conseille à M. SIMLER de se rapprocher de la chambre d'agriculture.

Courant du mois de mai, le conseil devra se prononcer sur le projet du PADD modifié, le zonage, les emplacements réservés et les OAP.

Fin de séance : 21h30